

**Fédération nationale des communications**

Commentaires relatifs au projet de  
politique québécoise de la culture  
« Partout la culture »

Septembre 2017

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction .....	1
2. Premiers constats .....	2
3. Retour sur les principes, les orientations et les objectifs du projet de politique.....	4
3.1 Les quatre grands principes.....	4
3.2 Les orientations et les objectifs.....	5
4. Les engagements particuliers à l'égard des autochtones .....	15
5. Le financement et la gouvernance.....	16
5.1 Les engagements du gouvernement .....	16
5.2 La nécessité d'un financement réaliste et adéquat.....	21
5.3 Une gouvernance culturelle efficace.....	23
6. Conclusion.....	24

## 1. Introduction

Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec sur la future politique culturelle du Québec, la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) avait déposé deux mémoires :

- ▶ Un mémoire présentant la vision des travailleuses et travailleurs de différents musées québécois, soucieux des décisions qui seront prises pour l'avenir du réseau.
- ▶ Un mémoire présentant la vision des travailleuses et des travailleurs de l'information œuvrant dans différents médias préoccupés par la place de la culture au Québec dans le monde contemporain et qui s'inquiètent des profondes transformations que connaît l'univers des médias.

Cinq autres syndicats affiliés à la FNC avaient également déposé des mémoires dans le cadre de cette consultation :

- ▶ Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN;
- ▶ Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke;
- ▶ Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme;
- ▶ Syndicat du Musée des beaux-arts de Montréal;
- ▶ Syndicat général des employés(ées) de Télé-Québec (SGET).

La mission de la FNC est de défendre les intérêts économiques, sociaux, politiques et professionnels de ses membres. C'est donc dans ce cadre que la FNC-CSN considère qu'il est de son devoir de donner son avis sur le projet de politique québécoise de la culture, rendu public le 27 juin dernier.

Il est vrai qu'après un si important processus de consultation ayant récolté près de 3000 réponses au questionnaire en ligne et plus de 450 mémoires déposés, nous nous attendions à un document beaucoup plus consistant et plus représentatif d'une réflexion large sur la culture qui aurait impliqué davantage ceux et celles qui se dévouent corps et âme à la création qu'elle soit littéraire, télévisuelle, cinématographique et intimement liée à la musique, à la danse ou au théâtre. Mais ce document nous semble plutôt être l'œuvre de gestionnaires de la culture et d'observateurs externes au domaine. Nous n'avons qu'à regarder la liste des membres du Comité-conseil et du Comité scientifique. Aucun de nos grands créateurs n'y figure, ni aucun représentant des travailleurs culturels. À notre avis, le Ministère s'est privé d'une expertise importante, voire essentielle pour la réalisation de cet exercice en limitant le rôle des acteurs de la culture à proposer des mémoires.

Nous comprenons que d'autres comités seront créés pour la mise en place de différents éléments de la nouvelle politique culturelle québécoise. Nous pensons qu'il faudra s'assurer que les représentants des travailleurs et des artistes soient présents lors de ces rencontres.

## 2. Premiers constats

D'emblée, ce document semble privilégier une approche plus politique, industrielle et administrative en lieu et place d'une vision d'avenir, de développement et d'un plaidoyer culturel. La culture québécoise c'est ce que nous sommes, c'est ce que nous vivons, c'est ce que nous projetons comme nation et elle est appelée à soutenir et enrichir encore davantage nos identités dans un environnement de globalisation et d'érosion des frontières technologiques, de culture et de communication.

Malheureusement, ce projet de politique culturelle nous donne parfois l'impression de traiter la culture comme un autre bien de consommation et avec une approche mercantile. On parle de « pratiques commerciales et de modèles d'affaires des entreprises et acteurs culturels » (page 5), d'amortissement de coûts de production et « d'occasions d'affaires » (page 31), etc.

Le rôle du gouvernement est de créer un environnement propice à la vitalité culturelle du Québec entre autres en élaborant certains programmes de soutien pertinents, cohérents et efficaces. Notre monde se transforme rapidement, ne serait-ce que d'un point de vue technologique, et toutes nos structures doivent suivre le rythme. Le gouvernement doit donc impérativement commencer par renverser l'érosion historique des conditions d'opération des institutions culturelles québécoises depuis plus de dix ans.

Somme toute, ce document est pertinent dans la définition de certains des grands principes et orientations. Par contre, nous sommes perplexes sur le fait que ces principes qui étaient au nombre de huit dans le cahier de consultation pour le renouvellement de la politique culturelle n'en comptent désormais plus que quatre dans le projet présenté.

Aussi, nous nous étonnons que certaines formes d'expression soient laissées pour compte dans ce projet de politique. On glisse rapidement sur le secteur muséal et sur l'industrie de l'information, et ce, malgré les difficultés rencontrées par ces deux secteurs, piliers de la culture québécoise.

Nous pouvons nous demander quelle importance notre gouvernement accorde-t-il vraiment à nos médias pour notre culture et notre démocratie? Bien qu'on puisse lire à la page 7 que « C'est la liberté de pensée, d'expression et d'information de même que la diversité des médias qui rendent possible l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés », le projet de politique culturelle n'aborde pas de façon directe la question de la crise des médias.

Il nous paraît d'ailleurs incroyable que l'impact de la migration des revenus publicitaires vers Facebook, Google et les autres plateformes de diffusion ne soit jamais abordé, ni ses conséquences sur la diversité des médias, sur la création de contenus francophones locaux, sur les recettes fiscales de l'État, sur les emplois et finalement sur la liberté d'expression et la démocratie.

Le projet de politique québécoise de la culture a tout de même le mérite d'inclure des thèmes défendus, notamment dans le mémoire « musées » de la FNC, par exemple en matière d'apports croisés des secteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Enfin, nous nous réjouissons de l'importance accordée au patrimoine culturel autochtone, mais nous regrettons l'absence de mention sur l'importance de la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine religieux, militaire, cinématographique ou théâtral défendu dans le mémoire de la FNC.

### 3. Retour sur les principes, les orientations et les objectifs du projet de politique

#### 3.1 Les quatre grands principes

Le cahier de consultation pour le renouvellement de la politique culturelle proposait huit grands principes comme fondements sur lesquels s'appuierait la nouvelle politique culturelle. Ces principes étaient :

- ▶ Le caractère essentiel de la culture;
- ▶ L'engagement renouvelé de l'État;
- ▶ L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture;
- ▶ L'affirmation du caractère francophone du Québec;
- ▶ La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones;
- ▶ La reconnaissance de la diversité;
- ▶ La protection de la liberté d'expression et la liberté artistique;
- ▶ La recherche d'équité.

Dans le projet de politique culturelle, ces principes ont été remaniés et condensés en quatre grands principes :

- ▶ Le caractère essentiel de la culture;
- ▶ L'affirmation du caractère francophone du Québec;
- ▶ L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture;
- ▶ L'autonomie de la création et la liberté d'expression et d'information.

Nous regrettons particulièrement le retrait de « L'engagement renouvelé de l'État ». Cette première publication concernant la nouvelle politique culturelle québécoise comporte bien peu d'engagements formels. Ceux-ci viendront peut-être plus tard, mais comment peut-on avoir une politique culturelle forte, sans affirmations concrètes des engagements de l'État québécois?

Autre observation : le principe de « recherche d'équité » a été intégré au principe « l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture ». La définition de ce grand principe prévoit : « L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. Une politique culturelle doit donc viser l'équité entre les générations sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes, quelles que soient leur origine et leur condition physique, psychologique ou socioéconomique. » À notre avis, l'énumération contenue dans ce principe est incomplète. Peut-être qu'une erreur s'est glissée lors de la reformulation? Nous comprenons que les quatre grands principes doivent orienter les objectifs contenus dans le projet de politique culturelle. Or, alors que la question des minorités de genre apparaît dans l'objectif 2.7, nous trouvons étrange qu'il n'apparaisse pas dans le grand principe « recherche d'équité », alors que « l'identité ou

l'expression de genre» a été introduite dans la Charte des droits et libertés de la personne en 2016. Voici un extrait du texte de l'objectif 2.7 : «... pour permettre aux femmes, aux jeunes, aux aînés, aux artistes immigrants, aux minorités linguistiques ou ethnoculturelles, aux artistes autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux *minorités de genre*, notamment, d'accéder aux moyens de création, de production et de diffusion artistiques.»

Par conséquent, pour être complet et conforme aux objectifs, le principe «recherche d'équité» devrait être reformulé ainsi : «Une politique culturelle doit donc viser l'équité entre les générations sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes et *les minorités de genre*, quelles que soient leur origine et leur condition physique, psychologique ou socioéconomique».

### 3.2 Les orientations et les objectifs

Quatre orientations ont été définies dans le projet de politique québécoise sur la culture. Nous avons ressorti ici les objectifs de chacune des orientations pour lesquels la FNC accorde une importance particulière.

#### Orientation 1 – S'épanouir individuellement et collectivement grâce à la culture

##### **Objectif 1.1 : Accentuer le rôle du français comme vecteur de participation à la culture québécoise**

Le français est effectivement un vecteur de participation à la culture, mais l'accès à la culture débute souvent à la maison. Notre attention est plus que jamais sollicitée par des produits culturels venant d'ailleurs, dont beaucoup d'émissions américaines mal traduites. Cette situation appauvrit la culture francophone québécoise.

Il faut remettre en place des programmes de soutien financier permettant aux télédiffuseurs de faire à l'interne des productions locales francophones de qualité.

Le Québec est un joueur plus qu'important dans le monde francophone et nous devons jouer ce rôle avec enthousiasme et responsabilité. Ne serait-il pas opportun de réfléchir à une plateforme québécoise qui serait le fruit d'une saine collaboration entre les joueurs québécois, canadiens et étrangers et qui diffuserait des produits culturels francophones de très grande qualité? Quoi qu'il en soit, une nouvelle politique culturelle du Québec doit challenger les intervenants et présenter une vision progressiste pour l'avenir.

##### **Objectif 1.2 : Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive**

L'approche visant à faire vivre la culture hors des murs doit effectivement être soutenue.

Les musées utilisent beaucoup cette approche en faisant des activités et des visites en dehors des musées, mais également en installant des œuvres à l'extérieur de leurs murs pour rendre la culture plus accessible.

Télé-Québec déploie également des ressources pour adapter son contenu afin qu'il puisse être présenté et utilisé sur d'autres plateformes de diffusion, mais également dans les écoles. Ces efforts doivent être encouragés et constamment soutenus.

**Objectif 1.3 : Renforcer l'engagement individuel et collectif**

Nous comprenons qu'en doublant l'enveloppe du programme Mécénat Placements Culture (représentant 10 M\$ en 2017), le gouvernement réaffirme sa volonté de soutenir la philanthropie culturelle et le mécénat au Québec. Nous voyons là des leviers supplémentaires qui peuvent stimuler ou soutenir la culture, mais comme le disait déjà Pierre Bourgie dans le rapport du groupe de travail sur la culture philanthropique au Québec commandé par le gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être un «complément» au financement gouvernemental et non pas le remplacer. La FNC a d'ailleurs signifié qu'elle partageait ce point de vue en insistant pour que l'apport des donateurs soit une plus-value et non une occasion pour le gouvernement de se désinvestir de ses responsabilités.

Par conséquent, la FNC et plusieurs syndicats membres de la FNC expriment de grandes réserves relativement au mécénat. L'énumération de ces réserves se retrouve plus loin dans la section «Financement et gouvernance».

**Objectif 1.4 : Intensifier la relation entre la culture et l'éducation au bénéfice de la jeunesse**

Il est effectivement important d'intensifier les relations entre la culture et l'éducation en renforçant et en adaptant le rôle que jouent chacun des intervenants : artistes, enseignants, éducateurs, médiateurs culturels, organisations et entreprises culturelles. Encore une fois, il faut voir comment cela sera fait et quelles ressources seront investies à la réalisation de cet objectif? L'éducation, sous toutes ses formes, relève d'un mandat gouvernemental et la culture en est un volet important. Mais au cours des dernières années, les activités culturelles et extracurriculaires ont plutôt été coupées. Assurément, plus les jeunes sont exposés à la culture, plus ils s'y intéresseront à l'âge adulte. Il s'agit donc ici de développer le goût à la culture et d'assurer le public de demain. Il s'agit donc d'un investissement qui rapportera tout au long de la vie de ces citoyennes et citoyens.

**Orientation 2 – Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles**

**Objectif 2.1 : Soutenir une création et une production répondant à de hauts standards de qualité**

Bien sûr, nous saluons la volonté du gouvernement de vouloir «assurer un juste équilibre entre la continuité et le renouvellement de la création : l'équilibre entre le soutien aux artistes établis, l'accueil de la relève et l'ouverture à de nouveaux horizons créatifs.»

C'est un objectif louable qu'il faut encourager. Mais comment le faire de façon concrète? Comment attirer et garder les talents, la créativité et les personnes qui font toujours plus avec des moyens qui s'étiolent?



Lorsque l'on pense à la production d'émissions de télévision et de nouvelles locales, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit durant les dernières années. Les télédiffuseurs Télé-Québec, Radio-Canada, Vtélé, MusiquePlus, Max ont cessé toute production interne, faute de soutien financier adéquat. Ces emplois reliés à la production télévisuelle étaient des emplois de qualité, qui permettaient aux artistes et artisans de vivre dans un domaine en constante évolution, tout en ayant de bonnes conditions de travail et une certaine stabilité au niveau de l'emploi. La production indépendante n'offre malheureusement plus cette stabilité. Il faut remettre en place des programmes de soutien financier permettant aux télédiffuseurs de faire à l'interne de la production locale, en français.

Des télédiffuseurs comme Télé-Québec tentent d'innover en travaillant pour diffuser leur contenu sur différents supports. Il faut offrir le soutien nécessaire aux télédiffuseurs pour leur permettre de développer les compétences des travailleurs, afin qu'ils puissent innover et diffuser leur contenu local et francophone sur différents supports de diffusion.

Il faut absolument distinguer la qualité de la popularité qui devient malheureusement de plus en plus un facteur principal pour accorder subventions et soutiens. La culture, tout comme l'information, ne peut être traitée comme de simples marchandises dont le but principal est le profit, car dans ces domaines, les impacts sur la société et son développement ne sont pas que financiers. Trop souvent on cède à la « dictature du clic » ou à celle de la cote d'écoute pour déterminer de la valeur d'une œuvre ou d'un sujet journalistique alors que ceux-ci s'inscrivent davantage dans un tout qui favorise la diversité et par conséquent, l'évolution des goûts et des intérêts des individus et de la collectivité.

### **Objectif 2.2 : Favoriser la diversité des formes d'expression artistique et culturelle**

On propose ici d'assouplir les définitions et les balises qui encadrent le soutien public à la création et à la production artistique.

Cela est conforme à une demande faite par le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN, dans son mémoire qui disait :

« Le processus d'adhésion aux programmes de soutien doit être simple et tenir compte du fait que le français ou l'anglais n'est souvent pas la langue maternelle des membres des Premières Nations. Il faudrait qu'une aide soit disponible pour soutenir les demandeurs à comprendre les différents programmes disponibles qui s'offrent à eux et à remplir les différents documents s'y rattachant. »

Cela favoriserait également une plus grande participation des artistes et des créateurs immigrants qui vivent la même problématique.

Toutefois, cet assouplissement des définitions et balises devrait se faire après consultation des associations d'artistes et des représentants des travailleurs culturels, car ils sont les mieux outillés pour transmettre les besoins et problèmes de leurs membres.

**Objectif 2.3 : Favoriser la diffusion culturelle sur tout le territoire québécois, au Canada et sur la scène internationale**

et

**Objectif 2.4 : Accroître l'influence du Québec en matière de culture ainsi que la coopération avec ses partenaires internationaux**

Ces objectifs abordent la mise en valeur du caractère distinctif du Québec, les possibilités de commercialiser et d'exporter la culture québécoise ainsi que les bénéfices que le Québec pourrait en tirer.

Toutefois, ces objectifs ne traitent pas de la protection nécessaire de la culture et du caractère français du Québec.

Il n'est pas mentionné que la culture et l'information ne sont pas des marchandises et que dans ce sens, elles doivent être exclues des accords de libre-échange. Même si ces principes ont été défendus publiquement par le ministre de la Culture, ils devraient être inscrits clairement dans une politique culturelle.

Également, l'importance de « l'exportabilité » ne doit pas devenir démesurée dans les critères d'octrois de subventions et de ressources à des projets. On ne peut pas penser que le développement culturel et économique du Québec passe seulement par la mondialisation et les marchés étrangers. Les communautés locales et régionales méritent aussi notre attention.

Il ne fait cependant aucun doute que le potentiel créatif du Québec est reconnu et immense et qu'il faut miser sur cette réalité pour assurer notre rayonnement à l'étranger. Les retombées de tels investissements sont nombreuses, ne serait-ce qu'en ce qui concerne le pouvoir d'attrait de la province.

**Objectif 2.5 : Améliorer la condition socioéconomique des artistes professionnels et des travailleurs culturels**

Cet objectif reconnaît des éléments importants, notamment la nature précaire et atypique du travail, et le fait que dans plusieurs cas, les personnes œuvrant dans le domaine culturel doivent cumuler plusieurs emplois. Cela a des effets majeurs sur les conditions d'exercice et la capacité pour ces gens de vivre de leur art ou de leur expertise.

Cet objectif reconnaît également que l'accès facilité à des contenus culturels gratuits ou à faibles coûts sur les plateformes numériques a des répercussions sur la rémunération, voire même la reconnaissance de la valeur du travail artistique.

Au niveau des pistes proposées, on parle de :

- ▶ Faire évoluer les deux lois sur le statut de l'artiste, mais on ne précise pas comment. Il faut être prudent pour préserver les particularités de ces lois qui ont permis aux artistes d'obtenir des contrats minimums de travail. Selon nous, les évolutions doivent se situer au niveau des productions indépendantes qui se doivent d'adopter les conditions minimales de travail négociées par l'Association de producteurs qui représente la majorité des producteurs d'un secteur. Actuellement, plusieurs producteurs échappent aux lois sur le statut de l'artiste en se déclarant «producteurs indépendants». Il faudrait aussi que les lois sur le statut de l'artiste soient cohérentes avec le Code du travail et à la Loi sur les normes du travail. Présentement, un très grand nombre d'artistes professionnels et de travailleurs culturels travaillent dans des conditions bien inférieures à la Loi sur les normes du travail.
- ▶ La question de la révision du droit d'auteur est également préoccupante, le projet de politique culturelle prévoit : «Sur la question particulière du droit d'auteur, les bouleversements technologiques et économiques rendent nécessaire la recherche de solutions aux bénéfiques non seulement des créateurs, des producteurs et des diffuseurs de contenus culturels numériques québécois, mais aussi aux bénéfiques des consommateurs et des utilisateurs de tels contenus». Cela nous semble nébuleux comme affirmation alors qu'une quantité énorme de contenu est déjà accessible gratuitement en ligne et contrevient aux principes du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Aller plus loin en ce sens est très dangereux pour l'avenir des emplois, surtout dans un contexte de crise des médias et de la précarité grandissante des emplois dans ce domaine.
- ▶ Nous sommes également préoccupés, dans un contexte de précarisation de l'emploi dans le domaine de l'information, que la reconnaissance d'un statut particulier pour les journalistes indépendants ne soit pas mentionnée dans les priorités de la nouvelle politique culturelle. Les journalistes indépendants doivent pouvoir négocier collectivement des conditions de travail minimales afin, notamment, de pouvoir conserver leurs droits d'auteur sur leurs œuvres et ainsi de percevoir les redevances associées, ce que de nombreux éditeurs leur refusent depuis quelques années. Ces pigistes sont véritablement au bas de l'échelle et n'ont pas vu leur tarif moyen au feuillet augmenter depuis plus de vingt-cinq ans. Il faut se saisir de l'opportunité de corriger cette injustice en instaurant une loi similaire à celle sur le Statut de l'artiste

pour les journalistes indépendants. Au-delà du salaire, la capacité de négocier des conditions de travail qui réduisent les pressions externes sur le travail journalistique est incontournable afin de protéger la qualité et le droit du public à l'information. Actuellement, les journalistes indépendants sont soumis sans grand recours à l'arbitraire patronal et à toutes les influences qu'on peut imaginer qui souhaitent les faire taire ou les influencer. Cette situation décrite depuis de nombreuses années doit changer.

- ▶ Il y a actuellement beaucoup d'incertitudes qui entourent les accords de libre-échange, particulièrement l'ALENA. Nous craignons que l'exemption culturelle fasse partie des discussions et que cela affaiblisse éventuellement nos dispositions sur le statut de l'artiste et du droit d'auteur.
- ▶ Également, dans un contexte où la gratuité sur les supports numériques prévaut, il faudrait explorer davantage les possibilités de développer les concepts de droits voisins qui forceraient les plateformes de diffusion à payer leur dû. Après tout, ils engrangent des revenus, publicitaires et autres, grâce aux œuvres réalisées et payées par d'autres.
- ▶ Dans les pistes proposées, on n'aborde pas la nécessité pour le gouvernement d'investir davantage dans la culture, pour réduire la précarité, améliorer la rémunération et les conditions de travail et la reconnaissance des artistes professionnels et des travailleurs de la culture. La réponse à la question 13 dans le mémoire déposé par la FNC, ainsi que dans les mémoires déposés par les syndicats des musées lors des consultations publiques, démontre bien les effets de ce sous-financement.

Dans ses mémoires, la FNC recommandait au gouvernement :

- ▶ L'augmentation de la masse salariale et la bonification des avantages sociaux des professionnels œuvrant dans les musées afin d'atteindre un seuil d'équité en comparaison aux salariés de l'État québécois.
- ▶ L'évaluation de la possibilité de mettre en place des régimes de retraite et d'assurances collectives sectoriels, notamment pour les institutions muséales qui en sont dépourvues.
- ▶ La révision des structures d'emplois afin d'effectuer un rattrapage salarial qui favoriserait la rétention du personnel des musées et la reconnaissance de l'expertise.
- ▶ Plusieurs mesures financières permettant de soutenir les médias d'information, particulièrement la presse écrite. Les mesures du dernier budget, même si elles sont un pas dans la bonne voie, ne sont pas suffisantes.

Nous nous attendons à ce que de telles mesures apparaissent dans le plan d'action gouvernemental, à tout le moins à titre d'objectifs, et à ce que des budgets suivent. Laisser nos artistes et artisans dans la précarité économique actuelle fait en sorte que notre société devra voir tous ces talents s'orienter vers d'autres activités plus lucratives. La société sera la grande perdante.

**Objectif 2.6 : Offrir aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à un continuum cohérent de formation professionnelle et de perfectionnement**

Il est essentiel que les artistes et travailleurs culturels, ainsi que les travailleurs de l'information, puissent bénéficier d'une formation continue. Encore une fois, il faudrait connaître les moyens et ressources qui seront dédiés à la réalisation de cet objectif. Il faudrait également que les associations d'artistes et représentants des travailleurs culturels et de l'information soient consultés afin de pouvoir identifier les besoins de formation de leurs membres.

**Objectif 2.7 : Assurer une meilleure inclusion de tous les talents**

Nous ne pouvons que saluer la volonté exprimée dans le projet de politique culturelle de rechercher une constante égalité pour permettre aux femmes, aux jeunes, aux aînés, aux artistes immigrants, aux minorités linguistiques ou ethnoculturelles, aux artistes autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux minorités de genre, notamment, d'accéder aux moyens de création, de production et de diffusion artistiques.

**Orientation 3 – Dynamiser la relation entre culture et territoire**

**Objectif 3.1 : Améliorer la qualité des milieux de vie par la culture**

**Objectif 3.2 : Prendre en compte la diversité des régions**

**Objectif 3.3 : Faire fructifier le patrimoine culturel**

**Objectif 3.4 : Innover en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel**

**Objectif 3.5 : Prendre appui sur les initiatives des municipalités, des municipalités régionales de comté et des communautés autochtones en matière de culture**

**Objectif 3.6 : Renforcer le rôle culturel de Québec, capitale nationale**

**Objectif 3.7 : Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, au profit de tout le Québec**

Le gouvernement souhaite dynamiser la relation entre culture et territoire. Mais il faut prendre en compte que le territoire ne correspond plus uniquement à une notion géographique et physique, surtout à notre époque où la création et la diffusion sont de plus en plus virtuelles, traversant frontières, langues et références nationales. Il fut un temps où le concept culturel était lui-même encadré dans un environnement rigide concentré dans les grands centres qui eux diffusaient la culture vers les banlieues et les régions.

Le monde a changé. La culture est vivante sur tout le territoire québécois. Les échanges culturels entre les régions se font de façon dynamique, interactive, complémentaire et globale grâce, notamment, aux nouvelles technologies de production et de diffusion.

Nous devons inscrire encore davantage l'importance de la culture dans le développement régional et du territoire. Il faut favoriser la décentralisation, repenser nos infrastructures physiques et les adapter aux réalités actuelles. Nous sommes préoccupés par cet appel au territoire. La culture doit certes toucher et participer à la vie de chaque région du Québec, mais elle requiert aussi des masses critiques, des grappes de créativité où la confrontation des savoirs et des idées permet l'émergence d'innovation.

Nous devons créer un nouvel environnement technologique qui nous permettra de rejoindre toutes les Québécoises et tous les Québécois et confirmer qu'aujourd'hui la première ressource naturelle du Québec est le talent, le savoir et la créativité comme le mentionne Moment Factory à la page 32 du document de réflexion sur la culture.

Mais au-delà de l'utilisation des nouvelles technologies pour communiquer entre nous, nous devons aussi nous affirmer comme pôle de création, d'innovation, de la recherche et du développement.

Nous sommes par ailleurs extrêmement préoccupés par la vitalité et l'accès à la culture en région, entre autres à cause des difficultés vécues par les médias régionaux. Ceux-ci jouent un rôle essentiel pour faire connaître, évaluer ou critiquer l'offre culturelle. Lorsque ceux-ci meurent ou n'ont plus les moyens de dédier des ressources locales à ce type d'information, toute la vie communautaire, économique et culturelle régionale en souffre.

#### **Orientation 4 – Miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec**

À notre avis, la culture et les communications doivent être considérées comme des priorités pour le développement économique, technologique et social du Québec. Il s'agit de domaines centraux qui ne cesseront de façonner le présent et l'avenir. Contrairement à plusieurs industries appelées à disparaître ou être profondément transformées par la quatrième révolution industrielle, la culture et l'information seront toujours source de création de la richesse et d'emplois qui participent à faire du Québec un centre d'attraction.

##### **Objectif 4.1 : Créer des conditions propices à l'éclosion et au développement de l'entrepreneuriat culturel**

Cet objectif mentionne : «Un autre moyen pour les entreprises et les organisations culturelles de rentabiliser leurs investissements réside *dans une meilleure exploitation des droits de propriété intellectuelle. En effet, la captation de la valeur associée à la production et à la diffusion des contenus peut grandement contribuer à la solidité des entreprises.*»

Actuellement, produire du contenu coûte très cher et vendre le contenu est difficile, car en général, le consommateur peut facilement y avoir gratuitement accès sur Internet, notamment par le biais de Facebook, Google ou YouTube. Comme les lois régissant le droit d'auteur et la propriété intellectuelle s'appliquent indépendamment dans chacun des

pays, il est difficile de faire respecter ses droits alors que le piratage d'une œuvre passe souvent par plusieurs pays. Nous avons parlé de ces aspects précédemment et nous pensons fermement que les différents paliers gouvernementaux doivent saisir l'urgence d'agir sur ces questions et jouer leur rôle de répartition de la richesse afin d'atteindre cet objectif.

**Objectif 4.2 : Encourager les approches transversales et le partenariat entre les organisations**

Cet objectif parle de partenariat et de partage d'expertises dans le domaine culturel et des communications. Cet objectif vise-t-il à mettre en place un mécanisme plus structuré de partage des expertises, des ressources et des collections des musées, entre autres? Nous aimerions avoir des précisions sur ce point. Bien évidemment, nous sommes favorables à l'idée générale tant qu'elle permet le respect de l'autonomie des différentes organisations et qu'elle ne nuit pas à la pluralité.

**Objectif 4.3 : Maximiser l'exploitation du marché intérieur**

Nous ne pouvons être contre. Toutefois, il faut que des budgets soient alloués à l'atteinte de cet objectif.

**Objectif 4.4 : Soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs efforts pour être présents sur le marché international**

Là aussi, il faut que des budgets soient alloués à l'atteinte de cet objectif. Les possibilités d'exportabilité d'une œuvre ou d'un contenu, ni son potentiel commercial, ne peuvent être le critère absolu pour justifier du financement public.

**Objectif 4.5 : Accroître les compétences numériques des intervenants**

Nous sommes d'accord. Toutefois, il faut que des budgets soient alloués à cet objectif.

Et encore une fois, il faut que les associations d'artistes et représentants des travailleurs culturels soient consultées sur les besoins de formation. Également, le numérique ne doit pas être outrageusement favorisé ou exigé pour tous les modes d'expression.

**Objectif 4.6 : Améliorer la maîtrise des connaissances et des données**

Pour faciliter la diffusion numérique des œuvres et la rétribution des droits, le projet de politique culturelle propose d'encourager l'utilisation de métadonnées et propose une meilleure organisation de l'information sur la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

Lors de la consultation publique sur la stratégie numérique du Québec, nous avons soulevé le problème de l'absence de contrôle des algorithmes qui sont utilisés par les plateformes numériques américaines et qui influencent grandement l'accès au contenu québécois.

Nous devons exiger beaucoup plus de transparence sur le fonctionnement et les objectifs de ces algorithmes, qui sont avant tout d'ordre commercial. Nous trouvons préoccupant le fait que des entreprises américaines privées, pratiquement monopolistiques et ultra-puissantes, aient un droit absolu sur ce qui se retrouve ou non sur les fils d'actualité des

usagers. Pensons aux fausses nouvelles, mais aussi à la propagande haineuse ou à la cyberintimidation. Ces entreprises décident seules ce qui doit être bloqué, retiré, éliminé, autorisé, etc., et ce, sans égard aux lois, à la jurisprudence ou aux sensibilités locales, tout cela sous le prétexte de la libre entreprise. Nous réitérons ici qu'il est urgent pour l'État de se préoccuper de ce problème public.

Les entreprises de presse doivent parvenir à mieux comprendre et à mieux utiliser les plateformes numériques pour en retirer un maximum de visibilité et de revenus. Cela demande des moyens pour développer cette expertise technique qui doit être maîtrisée par l'industrie de l'information. Ce nouvel environnement numérique démontre surtout que l'information journalistique doit être considérée comme un contre-pouvoir essentiel à l'exercice de notre démocratie et donc être soustraite le plus possible aux pressions commerciales.

Nous considérons par ailleurs que peu d'importance a été accordée à l'éducation numérique des citoyennes et des citoyens qui doivent être en mesure de reconnaître la validité des sources auxquelles ils accordent leur confiance. Également, nous reconnaissons des comportements dans l'univers virtuel de certains internautes qu'ils ne s'autoriseraient pas dans la réalité. Une éducation importante doit être pensée et mise sur pied afin de contrer la propagande haineuse, la cyberintimidation et le harcèlement qui en font taire plus d'un.



## 4. Les engagements particuliers à l'égard des autochtones

Des mesures pour répondre aux besoins particuliers des populations autochtones font partie d'un plan d'action distinct qui intègre les actions qu'entend prendre le gouvernement relativement à un ensemble d'enjeux sociaux et culturels autochtones.

Le mémoire déposé par le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN avait des demandes particulières relativement à la culture autochtone. Dans ce sens, le projet de politique culturelle tient compte de la nécessité d'offrir une attention particulière à cet aspect.

Parmi les engagements du gouvernement, le fait « d'accroître la participation des dirigeants et des organismes autochtones (...) à la mise en valeur et à la gestion de leur patrimoine culturel » n'est peut-être pas une mauvaise chose, si l'on considère le processus d'autodétermination dans lequel les nations autochtones sont engagées. Néanmoins, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN proposait que les programmes de soutien qui s'adressent spécifiquement aux communautés autochtones soient administrés par un Conseil des arts autochtones, formé d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de représentants des Premières Nations. Les administrateurs des communautés ne sont pas toujours les personnes les plus qualifiées pour juger la valeur artistique, historique ou patrimoniale d'un projet. Ils peuvent également avoir des intérêts personnels ou économiques qui parfois influencent les choix qui sont faits. Les communautés autochtones et les experts qui en font partie doivent donc aussi être impliqués.

Autre engagement : « Favoriser l'expression des pratiques artistiques coutumières et contemporaines des autochtones ainsi que leur rayonnement au Québec, au Canada et à l'international ». C'est intéressant. Il faut maintenant voir, comment ce sera fait et quel budget y sera associé?

Les orientations du gouvernement sur les langues autochtones sont très importantes. Elles étaient incluses dans les recommandations du mémoire déposé par le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN, qui constataient que la langue wendat n'était presque plus parlée. La communauté elle-même fait présentement des efforts importants pour se réappropriier et faire connaître cette langue. Elle, et les autres nations autochtones doivent être soutenues dans cette réappropriation linguistique par la nouvelle politique culturelle québécoise.

Enfin, les engagements pour rapprocher les nations autochtones et la nation québécoise correspondent tout à fait à la mission du Musée Huron-Wendat. Mais pour réussir à remplir cette mission, quels moyens leur seront donnés? Le Musée doit pouvoir être reconnu et obtenir un soutien financier. La conclusion du mémoire du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN était éloquent à ce sujet. Le manque de ressources financières qui ont entre autres entraîné un accroissement des périodes de fermeture ne lui permet plus de remplir adéquatement sa mission.

## 5. Le financement et la gouvernance

Le cahier de consultation pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec comportait « Sept grands thèmes inspirés des défis d’aujourd’hui » que les participants aux consultations publiques étaient invités à commenter. La majorité des sujets abordés par les grands thèmes se retrouvent à un endroit ou un autre du projet de politique culturelle, toutefois il semble que le projet de politique culturelle ne soit pas très précis sur la question de la gouvernance et du financement et pour l’instant, aucun cadre financier n’a été annoncé pour la mise en œuvre de la politique culturelle. On retrouve toutefois à la fin de chacune des quatre orientations, les engagements du gouvernement.

### 5.1 Les engagements du gouvernement

#### Orientation 1 – S’épanouir individuellement et collectivement grâce à la culture

Pour que la population du Québec s’épanouisse individuellement et collectivement grâce à la culture, le gouvernement s’engage à :

- ▶ Conclure une nouvelle alliance culture-éducation élargie à la petite enfance, à l’éducation des adultes et aux études postsecondaires;
- ▶ Revoir les mandats des organismes linguistiques pour une action renforcée et renouvelée en faveur de la langue française;
- ▶ *Soutenir les acteurs culturels et sociaux pour augmenter la participation culturelle sous toutes ses formes;*
- ▶ *Instaurer de nouvelles mesures de valorisation du mécénat et de l’action bénévole en culture.*

#### **Commentaires :**

Encore une fois, nous ne pouvons qu’être en faveur d’un soutien aux acteurs culturels et sociaux pour augmenter la participation culturelle sous toutes ses formes, mais il est important de savoir comment ce soutien sera offert et comment il sera financé?

Pour revenir sur la question du mécénat et de l’action bénévole en culture, le mémoire déposé par la FNC et ceux de plusieurs syndicats membres de la FNC expriment de grandes réserves relativement et particulièrement au mécénat. Voici en résumé les réserves exprimées :

- ▶ L’apport du financement provenant du mécénat et de la philanthropie ne doit pas avoir pour effet de diminuer la participation des différents paliers de gouvernement;
- ▶ Les grands donateurs préfèrent être associés à de grandes institutions muséales plutôt qu’à de petits musées en région;
- ▶ Les campagnes de financement coûtent également très cher en argent et en ressources humaines aux musées qui sont déjà en manque de ressources;

- ▶ Les mécènes et philanthropes peuvent influencer le contenu des expositions, les acquisitions et les projets muséaux, en fonction de leurs intérêts personnels, ce qui peut affecter l'indépendance et la mission des institutions muséales;
- ▶ Les mécènes et les philanthropes bénéficient d'avantages fiscaux, ce qui fait que leur don constitue également du financement public et dans certains cas, cela constitue de l'évitement fiscal.

## Orientation 2 – Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles

Pour façonner un environnement propice à la création et au rayonnement de nos richesses culturelles, le gouvernement s'engage à :

- ▶ Augmenter son appui à l'excellence, à l'innovation et au renouvellement de la création et de la production culturelles sur l'ensemble du territoire;
- ▶ Améliorer la circulation, la diffusion et la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement en français, au Québec, au Canada, sur la scène internationale et dans l'univers numérique;
- ▶ *Accroître son action pour améliorer la condition socioéconomique des artistes et des travailleurs culturels;*
- ▶ Poursuivre le développement de son réseau d'échanges culturels au Canada et à l'étranger;
- ▶ *Promouvoir l'inclusion dans les accords de commerce, d'exceptions pour la culture et les industries culturelles.*

### Commentaires :

Il est proposé d'assouplir « les définitions et les balises qui encadrent le soutien public à la création et à la production artistiques » et de « faire évoluer les deux lois sur le statut de l'artiste ». Jointes à la « révision du droit d'auteur », ces éléments importants demandent une analyse de toutes les conséquences. Si le gouvernement souhaite faire des changements législatifs à ces sujets, il est impératif que les représentants des travailleurs et des associations d'artistes soient consultés.

Pour ce qui est des accords de commerce, nous soutenons encore une fois que la culture et l'information ne sont pas des marchandises et devraient être exclues de toutes discussions relatives aux accords de libre-échange.

## Orientation 3 – Dynamiser la relation entre culture et territoire

Pour dynamiser la relation entre culture et territoire, le gouvernement s'engage à :

- ▶ Revoir son offre de service de proximité pour mieux répondre aux besoins particuliers de chaque région;
- ▶ *Renforcer avec la capitale nationale, la métropole, l'ensemble des municipalités, les MRC et les communautés autochtones un partenariat coopératif, souple et durable*

*pour la mise en œuvre des objectifs nationaux en culture, dans le respect des priorités locales et régionales;*

- ▶ *Lancer les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour la qualité architecturale;*
- ▶ *Agir de manière exemplaire dans la gestion de ses biens patrimoniaux et des projets dont il est porteur.*

**Commentaires :**

Pour respecter ces engagements, il est important d'investir les sommes nécessaires et non pas seulement dans le béton, en agrandissant un musée ou en rénovant à grands frais un édifice, mais en prévoyant un budget pour le fonctionnement et également pour l'entretien de ces édifices.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'un rattrapage financier ou sur la mise en place d'un nouveau processus de reconnaissance des institutions muséales reconnues et soutenues. Rappelons qu'au cours des 10 dernières années, le soutien au fonctionnement des musées n'a pas été ajusté à l'inflation, ce qui représente une baisse réelle de revenu de près de 20 %.

**Orientation 4 – Miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec**

Afin de miser sur la culture et les communications pour le développement économique du Québec, le gouvernement s'engage à :

- ▶ Soutenir le démarrage de projets et l'expérimentation de modèles organisationnels adaptés à la nouvelle économie numérique et contribuer à la mise sur pied de pôles d'expertise régionaux;
- ▶ Appuyer les organismes et les entreprises du milieu de la culture dans leurs stratégies d'exploitation et de commercialisation pour le marché intérieur et l'exportation;
- ▶ Assurer un leadership dans l'élaboration de stratégies visant les données culturelles dans un contexte numérique.

**Commentaires :**

Il ne suffit pas de s'adapter aux changements technologiques pour récolter sa juste part du marché. Le gouvernement du Québec doit s'attaquer aux injustices fiscales auxquelles sont notamment confrontés nos médias? Tout comme le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec doit cesser de favoriser les géants du Web américains par les budgets de placements publicitaires qu'il fait lui-même sur Google et Facebook plutôt que dans nos propres entreprises locales?

La presse écrite est la plus touchée par l'érosion de ses revenus publicitaires au profit des plateformes numériques comme Facebook et Google, la privant de revenus qui devraient servir aux productions de contenu d'information. Ces mêmes contenus qui servent d'attrait à la fréquentation de ces plateformes. Ces plateformes ne produisent pas de

contenu, créent peu d'emplois au Québec versus le nombre d'emplois perdus ici depuis l'apparition de ces géants du Web. Ils ne perçoivent pas de taxes et ne paient pas d'impôt, ce qui crée une concurrence déloyale avec nos entreprises culturelles et d'information, qui elles doivent produire du contenu, percevoir et payer des taxes et payer de l'impôt.

Mais tant le premier ministre du Canada que la ministre du Patrimoine viennent de faire des déclarations à l'emporte-pièce, suite à la recommandation d'un rapport déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien, voulant que l'Internet ne soit jamais taxé, et ce, en s'appuyant sur la promesse électorale faite aux Canadiennes et aux Canadiens de baisser les impôts de la classe moyenne.

C'est le point de vue du gouvernement canadien. Il a l'avantage d'être clair, net et précis, mais ce sont ces seules qualités. Quel est celui du gouvernement du Québec? Nous l'espérons à l'opposé de cette approche plutôt électoraliste et passéiste.

Diverses études ont démontré les manques à gagner. Par exemple, Netflix aurait privé Ottawa de 31 M\$ de taxes sur les produits et services (TPS) et les provinces de 56 M\$ en revenus de taxes de vente (TVQ) pour la seule année 2016<sup>1</sup>.

Selon l'analyse de l'Institut de Québec (IDQ), le Québec perdrait 350 M\$ par année en recettes fiscales pour les achats en ligne faits sur les sites étrangers<sup>2</sup>. Soyons sérieux et oublions cette obligation qu'auraient les consommateurs de remplir le formulaire de Revenu Québec pour payer les taxes de produits achetés à l'étranger.

Dans son édition du 10 août 2017, le Journal de Montréal publiait à nouveau le portrait des achats en ligne des Québécois réalisé par le CEFRIO :

<b>ACHATS EN LIGNE DES QUÉBÉCOIS</b>			
	<b>Sites québécois</b>	<b>Sites canadiens</b>	<b>Sites américains</b>
Voyages et transports	26 %	9 %	35 %
Livres, revues et journaux	31 %	6 %	54 %
Mode et accessoires	22 %	11 %	52 %
Décoration et maison	14 %	13 %	62 %
Musique, films et jeux vidéo	9 %	3 %	79 %
Électronique	2 %	15 %	71 %

(Source : CEFRIO, Indice du commerce électronique 2014-2015)

<sup>1</sup> Selon les estimations de Marwah Rizqy, professeure de droit fiscal à l'Université de Sherbrooke, publiées dans le Devoir le 19 juin 2017.

<sup>2</sup> Institut du Québec, [Rétablir l'équilibre fiscal](#), Enjeux du commerce électronique et de la fiscalité au Québec, HEC, août 2017.

Ce débat est bien sûr difficile en raison des complexités provenant des juridictions fédérales et provinciales, mais rien n'interdit au gouvernement du Québec de faire valoir son point de vue qui devrait, nous l'espérons, être à l'opposé de celui du gouvernement canadien. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec monte au créneau pour demander à Ottawa d'assujettir les fournisseurs d'accès Internet et les géants comme Apple et Netflix aux règles canadiennes qui s'appliquent aux câblodistributeurs.

De son côté, le gouvernement du Québec peut agir. La mise en place d'une nouvelle politique culturelle demande des décisions courageuses permettant d'éroder l'asymétrie fiscale entre les acteurs physiques et les acteurs virtuels tout en identifiant une nouvelle source de ressources publiques qui doit être dédiée au développement des contenus. Dans cette optique, nous recommandons au gouvernement du Québec :

- ▶ L'application de la taxe de vente sur les services en ligne (Netflix, Apple, etc.);
- ▶ L'application de la taxe de vente sur les achats en ligne (Amazon, etc.).

Notre proposition s'appuie sur le modèle australien qui permet de récupérer des millions de dollars en taxant, de façon tout à fait légitime, les services en ligne (cinéma, télévision, musique, etc.) comme Netflix, qui sont offerts aux Québécoises et Québécois et les produits achetés sur des plateformes électroniques.

Le Canada, tout comme le Québec, possède ce pouvoir de taxation qui amènerait ces compagnies étrangères à percevoir, puisqu'elles exercent leurs activités commerciales sur nos territoires, ces taxes et/ou redevances qui pourraient totaliser des dizaines de millions de dollars qui seraient réinvestis dans la production et la diffusion de produits culturels et d'information de très grande qualité<sup>3</sup>.

Enfin, nous réitérons nos recommandations en espérant que ces mesures fassent partie du plan d'action du gouvernement :

- 1) La mise en place d'un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses salariales reliées aux professionnels de la presse (inspiré de ce qui existe dans le secteur des titres multimédias ou de la production cinématographique et télévisuelle).
- 2) La mise en place d'un crédit d'impôt pour inciter les annonceurs à publier sur les plateformes québécoises. Aujourd'hui, les investissements québécois en matière de publicité sur les plateformes Internet et mobiles ne représentent que 25 % des dépenses des annonceurs.
- 3) Ouvrir à la presse quotidienne l'accès au plan culturel numérique.

La mise en place d'une politique culturelle, qui reflète ce que nous sommes, exige de la part du gouvernement de mettre de l'avant des décisions imaginatives, innovatrices et courageuses.

---

<sup>3</sup> Nous vous référons à une étude de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques qui a été réalisée par la professeure de l'Université de Sherbrooke, Madame Marwah Rizgy, qui encourage les gouvernements canadiens et québécois d'analyser cette approche tout comme plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

## 5.2 La nécessité d'un financement réaliste et adéquat

Les objectifs présentés ainsi que la poursuite et le développement des institutions et événements culturels présents au Québec exigent un rattrapage financier majeur, ainsi que de nouveaux espaces de création.

Les derniers chiffres complets publiés par l'Institut de la statistique pour l'année 2014-2015 indiquent :

- ▶ Les dépenses directes (excluant les dépenses fiscales) de l'administration publique québécoise en matière de culture s'élevaient à 982,6 M\$ comparativement à 1 milliard de dollars en 2010-2011, soit une baisse de 24 M\$, sans compter le manque à gagner induit par l'inflation;
- ▶ En ajoutant les dépenses fiscales (crédits d'impôt remboursables) de 362,8 M\$, les dépenses totales du gouvernement atteignent 1345 M\$, soit 1,4 % des dépenses totales destinées à la culture. Cela représente 163,79 \$/habitant;
- ▶ Les dépenses externes, regroupant les subventions et les contributions de fonctionnement et d'investissement aux arts et à la culture, représentaient en 2014-2015, 548,5 M\$ :
  - 345 M\$ Fonctionnement (42,06/hab.);
  - 203 M\$ Investissement (24,71 \$/hab.).

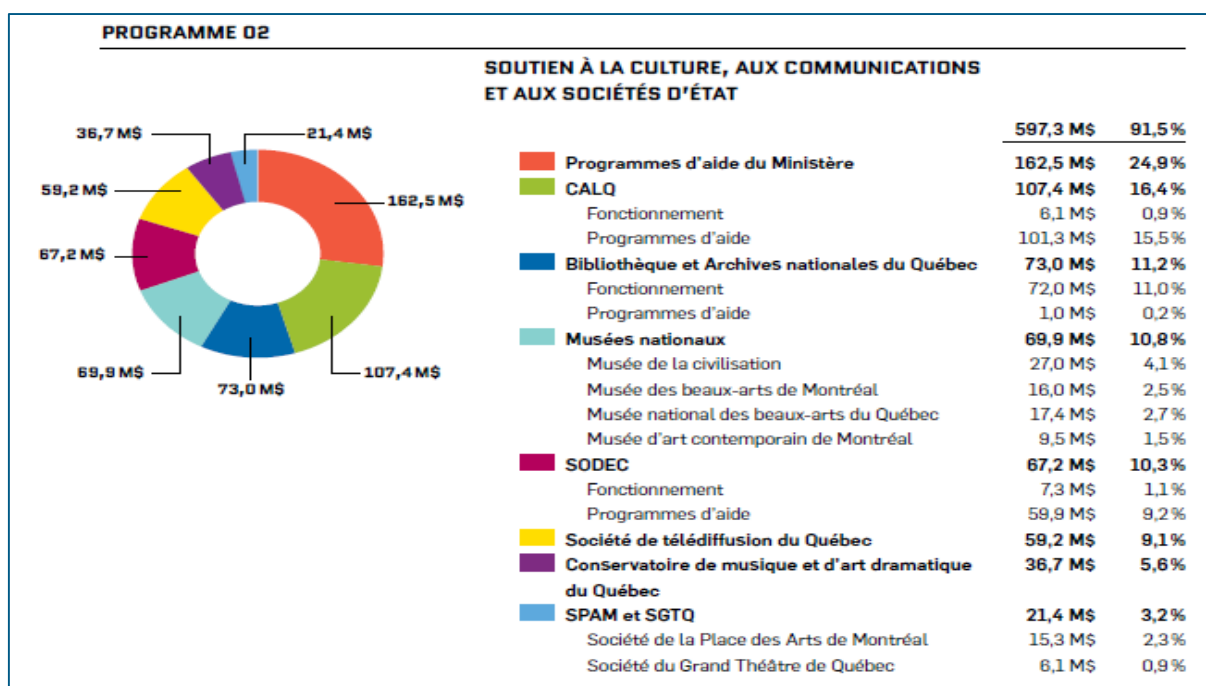
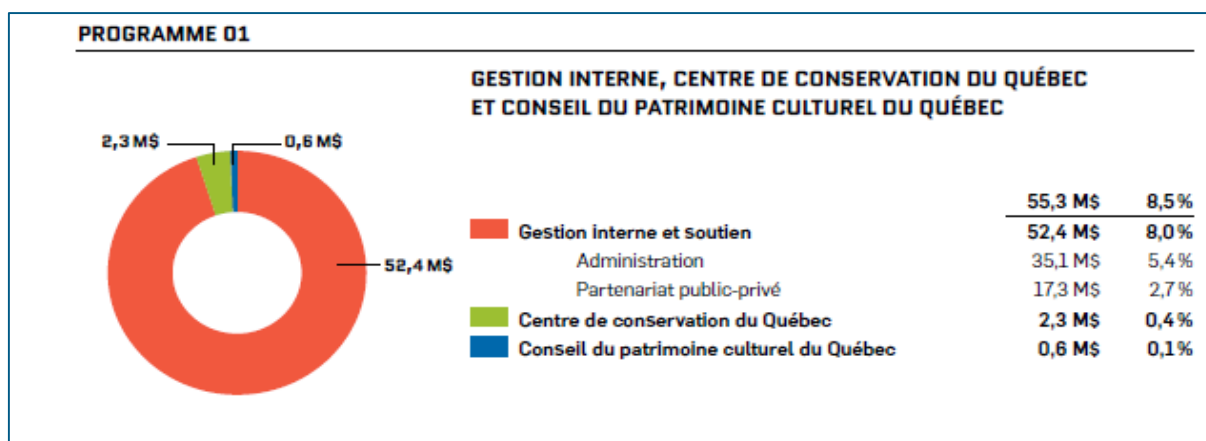
À titre de comparaison, en France, pays avec lequel nous avons de grandes affinités culturelles et commerciales, le montant des dépenses culturelles de l'État en 2015 était de 323 euros par habitant, c'est-à-dire le double de la réalité québécoise.

Alors que nos activités culturelles, comme le rappelle le projet de politique culturelle du ministère, créent bon an mal an près de 176 000 emplois et 14,5 milliards de dollars en valeur ajoutée pour l'économie québécoise, nous pouvons affirmer que le financement de la culture au Québec est nettement insuffisant et que le gouvernement devra faire plus d'efforts financiers en faveur la culture. Notre implication collective laisse à désirer, car elle porte beaucoup trop sur des structures administratives tout en laissant de côté des éléments essentiels qui nous permettent de rayonner culturellement.

Aussi, on a beau faire référence à l'exportation de nos produits culturels et à la création de richesses, nous devons être réalistes et reconnaître qu'en ce monde en complète transformation, il ne s'agit pas là d'une recette miracle. Nous devons revoir en profondeur nos façons de faire et de penser.

À titre d'exemple, sur le budget de dépenses du ministère de la Culture pour 2017-2018 évalué à 689,7 M\$, plus de 50 M\$ sont attribués à la gestion interne du ministère (*voir figures à la page suivante*).

Le gouvernement québécois doit investir davantage dans le secteur culturel, créateur d'emplois et assurer l'utilisation la plus efficiente possible de ces ressources en concentrant ces efforts sur l'activité culturelle elle-même, plutôt que sur son encadrement.



Source : Culture et Communications, Rapport annuel de gestion, 2015-2016.

Par exemple, les regroupements associatifs devraient être mieux soutenus et leurs rôles devraient être mieux réévalués avec les mêmes objectifs d'une plus grande efficacité et l'augmentation des dollars-culture.

Nous ne pouvons pas chiffrer combien un tel exercice pourrait rapporter, mais nous pensons que le milieu serait prêt à collaborer pourvu que ces nouveaux dollars soient injectés dans la vie culturelle québécoise.



### *5.3 Une gouvernance culturelle efficace*

La FNC n'est toujours pas rassurée sur les intentions du gouvernement quant à la segmentation de l'aide globale et des intervenants du secteur muséal : le MCC, le CALQ et d'autres ministères éventuels.

Qu'adviendra-t-il des musées scientifiques et naturels? Dans les mémoires déposés, nous avons été clairs sur notre volonté de maintenir ces musées sous la responsabilité du ministère de la Culture, alors qu'il était question que ceux-ci puissent passer aux mains du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Quelle est la position du gouvernement aujourd'hui? Nous réaffirmons l'importance de préserver l'expertise au sein du ministère de la Culture. La conservation et la restauration de collections demandent une expertise particulière, peu importe que les musées en soient un d'art, d'histoire, scientifique ou naturelle.

Les expositions présentées dans les musées sont de plus en plus multidisciplinaires et mettent en parallèle différents éléments, pour nous faire voir le monde différemment et la nature et la science sont deux éléments qui enrichissent la culture québécoise. Le maintien de tous les musées sous la responsabilité du Ministère n'exclut par ailleurs pas la possibilité d'appuis d'autres leviers gouvernementaux touchés par leur action.

La politique culturelle de 1992 avait mené à la création du CALQ et la SODEC. Lors de la présentation du projet de politique culturelle, le ministre a affirmé qu'il ne va pas créer de nouvelles structures. Or, au contraire, nous suggérons que cette nouvelle politique soit justement l'occasion de créer, tel que nous l'avions formulé, un Conseil des institutions muséales du Québec qui soit formé majoritairement des membres du milieu incluant des représentants des travailleuses et des travailleurs.

Ce Conseil aurait notamment la responsabilité de revoir le processus d'agrément et de reconnaissance des institutions. Il pourrait faire des recherches et des études tant sur le financement, que sur les structures du réseau et émettre des recommandations qui reconnaîtra et prendra en compte la réalité régionale de chaque institution.

## 6. Conclusion

Les défis sont grands et la mise en place d'une nouvelle politique culturelle exige d'importants moyens financiers.

Nous estimons que si le gouvernement du Québec n'injecte pas des sommes importantes dans la mise en place de cette nouvelle politique culturelle afin de corriger l'érosion historique des ressources passées et soutenir une nouvelle vigueur créative dans les contenus nous n'irons nulle part et tout sera à recommencer dans un avenir très rapproché. Le financement dans son entier est à revoir dans le contexte numérique et les décisions qui seront prises devront permettre une restructuration des secteurs de la culture et de l'information afin que les créateurs, professionnels, artisans et entreprises d'ici puissent assurer leur avenir.

Nous sommes à un point de convergence, il nous faut agir en synergie avec les citoyennes et les citoyens du Québec, les créateurs, les entrepreneurs et les représentants de nos infrastructures. Le Québec doit passer à l'action.

La politique de 1992 a beaucoup bureaucratisé et fonctionnarisé la culture en créant trop d'organismes publics et parapublics au-delà de la capacité de gestion et d'administration du Québec. On doit aujourd'hui favoriser la mise en place d'un environnement propice à la création, au développement, à la production, à la diffusion et au partage avec les gens d'ici et d'ailleurs. Les façons d'être et d'agir se transforment surtout avec les nouvelles technologies numériques.

Malheureusement, trop peu d'engagements concrets ont été présentés pour la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois et pour un rattrapage financier qui permettra aux institutions muséales de sortir la tête de l'eau et offrir des conditions de travail adéquates à ses travailleurs. Nous demandons à ce que ces éléments fassent partie des priorités du plan d'action.

En ce qui concerne l'avenir de l'information, des mesures doivent être prises pour restructurer l'industrie de la presse écrite qui se trouve en situation de crise. Jusqu'à présent, l'avenir de l'information ne ressort pas du tout comme une priorité de cette nouvelle politique. Doit-on conclure un manque d'intérêt du gouvernement québécois à intervenir sur ce secteur?

D'une certaine façon, afin de protéger l'indépendance journalistique nécessaire à l'expression d'une presse libre, les pouvoirs publics doivent être très prudents sur le type d'intervention qu'ils peuvent se permettre, mais l'inverse, soit l'inaction, est aussi dommageable pour le bon fonctionnement de notre démocratie.

Soyons clairs, nous ne souhaitons pas que les gouvernements s'ingèrent dans le fonctionnement des médias. Nous leur demandons de jouer leur rôle afin que la réglementation soit équitable pour tous. Cela commence par appliquer les lois fiscales aux plateformes numériques telles que Google et Facebook : qu'elles facturent les taxes de vente sur la publicité serait déjà un bon début.

Mais encore, qu'elles paient d'une façon ou d'une autre leur utilisation des contenus produits à grands frais par d'autres devient de plus en plus incontournable, ne serait-ce qu'au nom des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle.

Les problèmes qui minent le bon fonctionnement du monde de l'information ne sont pas que financiers. La crise de confiance du public envers les institutions démocratiques mine aussi la santé des médias et ces derniers doivent faire une importante introspection afin de mieux répondre aux plus hauts standards de qualité, de pertinence et de pluralité de l'information pour pleinement jouer leur rôle. Une chose est sûre, la crise qui secoue le monde de l'information, le nombre de journalistes et d'artisans qui ont perdu leurs emplois dans les dix dernières années et l'énorme tâche qui incombe au peu qui restent, influencent le fonctionnement de nos débats et notre capacité collective à connaître et comprendre les forces qui agissent et qui perturbent nos sociétés.

Avoir accès à toute l'information pertinente est la clé dans la prise de toute décision éclairée, qu'elle soit collective ou individuelle. Protéger le droit du public à l'information en renforçant l'industrie de la presse (qu'elle soit télévisuelle, écrite, radiophonique ou numérique) est un gage de l'avenir de notre démocratie, de nos droits et de nos libertés.

Même si la patate est chaude et que la marge de manœuvre semble mince entre l'action et l'ingérence, tant le provincial que le fédéral doivent poser des gestes dans le cadre de la refonte de leurs politiques culturelles, qui permettront aux médias d'information d'assurer leur avenir. C'est particulièrement urgent pour la presse écrite.

La politique culturelle du Québec nous demande de prendre des décisions difficiles, mais combien courageuses et porteuses pour l'avenir culturel du Québec.